

LE BILAN 2019-2022



Les crédits pour les prestations interministérielles ont été revalorisés.



Les réservations de berceaux ont été fortement augmentées pour répondre aux objectifs de l'accord égalité professionnelle femmes / hommes, signé par la CFDT.



Les dispositifs d'aide à la recherche de logements temporaires se sont développés.



Dans les régions en tension, les propositions de logements pérennes commencent à se mettre en place.



Certains barèmes ont été actualisés (Aide au maintien à domicile, Aide à l'installation, CESU 0-6 ans, Chèques vacances) en faveur des agents.



De nouveaux restaurants inter-administratifs ont été créés et d'autres sont en cours de création.

Les budgets en faveur de l'action sociale en région ont nettement augmenté pour mettre en œuvre des actions au plus près des besoins des agents.

QUELQUES ADRESSES UTILES

AIDE À L'INSTALLATION DES PERSONNELS

Installez-vous en toute sérénité avec l'aide à l'installation des personnels (AIP). **Bon à savoir :** l'AIP est cumulable avec tout type de prêt pour financer votre installation.

Tout savoir pour bénéficier de l'AIP :



AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE

Une aide pour accompagner l'autonomie des agents de la Fonction publique de l'État à la retraite : l'État s'engage dans la prévention de la perte d'autonomie de ses agents retraités (fonctionnaires civils, ouvriers de l'État ou ayants-droit titulaires d'une pension de réversion) en proposant une Aide au maintien à domicile (AMD).

Tout savoir pour bénéficier de l'AMD :



CESU GARDE D'ENFANT 0-6 ANS

Les « chèques CESU 0-6 ans » permettent une prise en charge partielle des frais de garde pour les enfants de moins de 6 ans. Ils sont cumulables avec les autres prestations légales versées par la CAF.

Tout savoir pour bénéficier des CESU 0-6 ans :



CHÈQUES VACANCES

Avec les Chèques-vacances, l'État aide ses agents à financer activités de loisirs, hébergements et transports. Un coup de pouce qui ne fait pas de mal !

Tout savoir pour bénéficier du chèque vacances :



Cfdt:
FONCTIONS
PUBLIQUES

ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE

Septembre 2022



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION**
— VOTEZ CFDT —

QU'EST-CE QUE L'ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE (ASI) ?



L'ASI est le socle commun à l'ensemble des agents de l'État en matière d'action sociale qui disposent, en outre, d'une action sociale proposée par leur ministère. Les prestations proposées aux agents sont soumises, par tranches, au revenu fiscal de référence.

LES PRESTATIONS PROPOSÉES



LES RESTAURANTS INTER-ADMINISTRATIFS

Il s'agit de servir des repas à tarif réduit aux agents de plusieurs administrations.



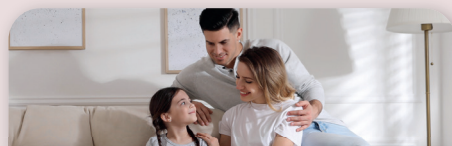
LA RÉSERVATION DE PLACES EN CRÈCHES

Depuis l'accord égalité professionnelle femmes / hommes, signé le 30 novembre 2018, et porté par la CFDT, le nombre de réservations a fortement augmenté, même s'il reste encore beaucoup à faire.



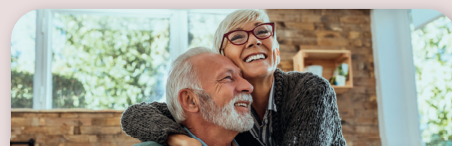
LA RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Deux types de dispositifs sont financés : les opérations de réservation de logements sociaux pérennes et les dispositifs d'accès à un logement temporaire.



L'AIDE AUX FAMILLES

Le chèque vacances, le CESU garde d'enfants 0-6 ans.



L'AIDE AUX RETRAITÉS

L'aide au maintien à domicile.



L'AIDE AU LOGEMENT

L'aide à l'installation des personnels.

D'autres prestations peuvent être mises en œuvre au niveau régional auprès des SRIAS en matière de loisirs, d'enfance, de restauration, de logement ou pour faire face à des situations difficiles. **Pour en savoir plus, scannez le QR code ci-contre !**



CE QUE LA CFDT VEUT OBTENIR POUR VOUS !



RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF (RIA)

Maintien des RIA actuels et création de nouvelles RIA pour chaque cité administrative.

Accès à la restauration collective dans les RIA pour les agents en télétravail.



LOGEMENT

Développement de l'offre de réservation sur tout le territoire national et ultramarin.



CRÈCHES

Accroissement des places partout sur tout le territoire.



ACCÈS AUX PRESTATIONS D'ACTIONS SOCIALES

Augmentation annuelle du revenu fiscal de référence en tenant compte du montant de l'inflation afin de permettre à un maximum d'agents de pouvoir en bénéficier.



CHÈQUES VACANCES

Reconduction de la majoration pour la première demande car cette prestation est encore méconnue et sous utilisée.

Augmentation du plafond pour répondre à la réalité du marché des loisirs.



CESU

Révision des plafonds des CESU au regard de l'inflation.



Création d'un CESU 6-12 ans car un enfant de plus de 6 ans ne se garde pas seul.

Création d'un CESU aide à domicile car il est important de répondre à certaines situations d'urgence sociale ou d'incapacité temporaire des agents.

